

Vivre à Arbin

Lettre à un Ami

Conseil Municipal

Réunion du Conseil

Lettre n°112.

Bien cher Albinus,

Le Conseil Municipal s'est réuni lundi 30 mars. 13 conseillers étaient présents, Mme Pilleux avait donné pouvoir et Mme Robin absente. L'ordre du jour portait essentiellement sur : les comptes administratifs 2014 des 3 budgets et l'affectation des résultats, les 3 budgets primitifs 2015, les subventions et la fiscalité et tarifs.

Le compte rendu du Conseil du 16/02/2015 est approuvé à l'unanimité.

1-Comptes administratifs 2014 : Budget communal, budget eau et assainissement, budget ZAC :

Comme chaque année les chiffres relatifs à ces 3 budgets ont été débités en moins d'un quart d'heure et votés. Je t'ai déjà, à plusieurs reprises, fait part de mon sentiment sur ce sujet et de l'absence totale d'intérêt. Je reviendrai donc vers toi dès que j'aurai des données précises et comparables. A noter que le budget ZAC est toujours pour la énième année en déficit de **9 465€** malgré les relances régulières du Trésor. L'ensemble, ainsi que l'affectation des résultats, est adopté à l'unanimité des 13 présents et représentés, le Maire ne prenant pas part aux votes.

2-Approbation des comptes de gestion : les comptes de gestion du Trésor étant conformes aux comptes administratifs de la Commune, ils sont approuvés à l'unanimité.

3-Tarifs communaux :

Cantine : au 1^{er} septembre les tarifs augmenteront de 6 à 10 centimes en fonction du quotient familial et s'échelonneront de **2,79€** à **4,30€**. La demi-heure de garderie est maintenue à **0,50€**.

Jardins : la location reste inchangée à **15€** la parcelle.

Location de salles : voir tableau en annexe. Le seul changement concerne le chauffage qui n'est plus décompté à part en fonction de la saison mais inclus dans le prix de location. Ce qui entraîne une hausse de **50€** pour la grande salle et **20€** pour Mérande.

Cimetière : voir annexe. A noter que les tarifs des concessions n'a pas été évoqué ni repris dans le compte rendu ?

Eau et assainissement :

- Prix du m³ : **0,90€** soit une hausse de 12% justifiée par le fait : « Qu'il y a longtemps qu'il n'a pas changé » De qui se moque-t-on ? C'est en fait à cause de la baisse des recettes. Mais s'il y a baisse c'est dû en grande partie aux économies de consommation, que font les habitants de la Commune. Ce que tu gagnes d'un côté la Commune, sans vergogne, te le reprend de l'autre. Albinus, un conseil : apporte ton récupérateur d'eau de pluie à la déchèterie !
- Abonnement : **54€** / inchangé
- Location compteur : **9€**/an inchangé

- Redevances raccordement : elles restent aux mêmes niveaux soit **3 750€** pour maisons nouvelles et bâtiments industriels et **760€** pour maisons anciennes.

Subventions aux associations : identiques à 2014 La subvention de **200€** à La Locomotive n'ayant semble-t-il pas été versée. Total : **5 500€**.

L'ensemble de ce point 3 a été adopté à l'unanimité.

4-Taux d'imposition 2015 : les 3 taux communaux subissent une hausse de 10% chacun soit :

Taxe d'habitation : 6,93% au lieu de 6,30%

Taxe foncier bâti : 11,55% au lieu de 10,50%

Taxe foncier non bâti : 67,55% au lieu de 61,41%

Et oui Albinus, après une hausse de 5% l'an dernier on passe à 10% pour 2015 ! Ce qui en cumul nous fait une hausse de 15,5%. En seulement 12 mois d'exercice ce nouveau Conseil frappe très fort. Mais vu l'état des finances de la Commune, et son train de vie inchangé, il ne faut pas s'en étonner, mais ça bien évidemment, Albinus, on ne te l'avait pas dit dans le programme. Elles sont loin les promesses de stabilité de la fiscalité locale. Car, quoiqu'en dise le Maire, les restrictions imposées par l'Etat ne touchent encore que très peu les petites Communes. La preuve : en 2010 la Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat était de **68 597€** et en 2013 de **68 772€**. Il sera certes plus compliqué d'obtenir des subventions du Département ou de la Région mais cette question il faut l'aborder avant de se lancer dans des investissements sur lesquels j'ai déjà eu l'occasion de te donner mon avis. Nos voisins de : Les Mollettes, La Chavanne, Chignin, Ste Hélène du Lac n'ont pas augmenté et leurs taux de taxe d'habitation sont voisins du nôtre (et même 3,22% pour Ste Hélène). Albinus cette nouvelle Mairie pour laquelle on a attendu en vain un financement bancaire on va la payer sur le fonctionnement. Quelle gestion des deniers publics ! « *Les banques ne veulent pas nous prêter ? Ce n'est pas un souci* » a indiqué le Maire en séance. Et oui on n'a pas le choix ! Je reviendrai plus en détail sur ce sujet dans un prochain courrier. Adopté à l'unanimité moins 3 abstentions : Mmes Onno et Perek et M.Domenget. Bizarre non ? Soit on est pour, soit on est contre. Et puis s'abstenir sans faire de commentaire ni remarque veut peut-être en dire long sur un désaccord plus profond sur le sujet. Mais en séance publique la parole semble verrouillée. Mais n'est-ce qu'une impression ?

5-Budgets primitifs 2015 : budget communal, budget eau et assainissement, budget ZAC :

Faute d'avoir le détail 2014 il est impossible de comparer quoi que ce soit. On peut, malgré tout relever quelques chiffres :

Budget communal : la section fonctionnement augmente de près de 10% par rapport à 2014. La masse salariale, faute d'avoir les chiffres 2014, progresse de 9% par rapport à 2013. C'est le poste qui fait, nationalement, l'objet des plus vives critiques de la Cour des Comptes pour son dérapage. La section d'investissement /dépenses, avec un déficit reporté de **228 984€** ne peut se contenter que de broutilles. Et oui on le retrouve cet emprunt qui manque. Mais plus fort, côté recettes on équilibre avec une ligne : « produits de cession pour **168 000€** » ! Une paille Albinus, mais que va-t-on vendre ? Un sujet qui n'a pas été évoqué en séance, mais qui figure sur le compte rendu, bizarre ! Mais, enfin, M. le Maire expliquez-vous ! Pourquoi ne l'avoir pas dit en séance ?

Budget eau et assainissement : comme chaque année pour équilibrer l'excédent antérieur important on inscrit des dépenses d'investissement de près de **300 000€** sans que personne en séance ne pose la moindre question !

Budget ZAC : il est enfin prévu de clore ce budget par versement de **9 465€** du budget communal. Voilà la façon qu'a choisie le Conseil pour mettre un point final à ce projet. Tout l'argent investi antérieurement n'aura donc servi à rien. Lamentable !

6-Constitution d'un avocat et d'un avoué : la Commune a été déboutée en 1^{ère} instance dans le litige qui l'oppose à M.J. Billoud au sujet de l'effondrement du chemin au droit de son habitation. La Commune a interjeté appel. Accord à l'unanimité pour prendre Maîtres Galliard et Bollonjeon pour défendre les intérêts de la Commune.

7-Instructions des demandes d'urbanisme par les services de l'Etat. Avenant Cœur de Savoie : pour faire court, l'instruction des actes d'urbanisme (permis de construire, de démolir, d'aménager, déclarations préalables et certificats d'urbanisme) relevant de la compétence communale sera traitée par la Direction des Territoires jusqu'au 01/07/2015 date à laquelle elle sera transférée à Cœur de Savoie dans le cadre de la mutualisation des compétences. Accord donné au Maire, à l'unanimité, pour signer les conventions.

8-Questions diverses n'ayant pas donné lieu à délibération :

La Commune n'a pas exercé son droit de préemption dans la vente D.Bernard et Consorts Laslaz à C.Bru parcelles AA34 et AA401.

Entente départementale pour la démoustication : rapport 2014 consultable en Mairie.

Il est 21h15, la séance est levée.

Une fois n'est pas coutume, Albinus, cette séance annuelle d'examen des comptes de l'année écoulée et des perspectives et projets de l'année en cours a été expédiée. N'ont pas été évoquées les subventions au Petit Poucet, ni les participations de la Commune aux activités culturelles et sportives de nos jeunes. Que sont-elles devenues ? Le Conseil n'a-t-il pas à délibérer sur ce point ? Les sujets importants ont soit été survolés soit carrément éludés. Cette attitude envers la population frise le mépris, mais comme personne ne vient aux séances, le Conseil aurait bien tort de s'en priver, et il va même encore plus loin, le compte rendu n'est affiché qu'à la Mairie, les autres panneaux restent vierges ! Il est vrai qu'il y a longtemps que le Maire ne parle plus de transparence. Albinus ce qu'il faut retenir : ce nouveau Conseil n'a aucun scrupule pour augmenter à tour de bras tout ce qui peut l'être, et le matraquage n'est peut-être pas fini. A partir du moment où personne ne se plaint, c'est sans doute que tout va bien !

Je te donne rendez-vous dans quelques semaines pour te livrer, j'espère, plus d'informations. Que c'est triste d'en être là, mais rien d'étonnant !

A bientôt,

Ton ami Nicolas.

Avril 2015

Annexe lettre N°112

Location de salles :

	Habitants Commune	Extérieurs
Caution	1 000€	1 000€
Caution percolateur (associations Arbin)	100€	sans objet
Caution sono (associations Arbin)	100€	sans objet
Salle des fêtes (1 jour)	200€	450€
Salle des fêtes (2 j)	300€	650€
Salle Mérande (1 jour)	70€	220€
Salle Mérande (2 j)	100€	320€
Location vaisselle	30€	30€
Nettoyage salle	30€/h	30€/h
Associations Arbin	Gratuit	

Cimetière :

Columbarium (case)	1 830€
Petit caveau	3 050€
Grand caveau	3 400€
Concession (petite)	non évoqué
Concession (grande)	non évoqué

Subventions :

Elles sont attribuées aux associations qui en font la demande écrite.

AFM, Centre Léon Bérard, Comité Handisport Savoie, Ligue Nationale contre le Cancer, PEP 73, Resto du Cœur, Sclérose en plaque, Prévention routière, Anciens Combattants Arbin, FNACA, Comité d'Entente de la déportation, Banque alimentaire:

	200€ chacune, soit X12 :	2 400€
Amicale des donateurs de Sang et Alzheimer Savoie	300€ chacune, soit X2 :	600€
Coopérative scolaire		2 500€

TOTAL **5 500€**